

Compte rendu du conseil de quartier Hoche Friedland le jeudi 15 février 2018 à la Maison des Associations 28 rue Laure Diebold

Etaient présents pour la Mairie du 8eme Mr Vincent Baladi, Mme Dominique Nugeyre, Mme Catherine Lecuyer, Mme Corinne Barlis.

Pour le bureau du conseil de quartier étaient présents à l'exception de Muriel Laroque, Thérèse Bartmann, Martine Guichard, Isabelle de Roulhac (référente), Franck Sabet.

En ouverture de séance, Mr Vincent Baladi rappelle que les membres des conseils de quartier sont des bénévoles. Il signale également que cette nuit du jeudi 15 février 2018 est la nuit de la solidarité, qui permet à des bénévoles d'accompagner les maraudes.

Il donne la parole à Mme Muriel Sobry, Commissaire Divisionnaire accompagnée de Mr Lautier, Commandant.

En ce qui concerne l'occupation de l'espace public (occupation du trottoir par les mendiants ou SDF avec ou sans chien), Mme Sobry développe un point de droit : les personnes sans abri installées sur les trottoirs ne sont pas en infraction au niveau pénal. La police est consciente des difficultés que cela occasionne ne serait-ce qu'au niveau hygiène pour les habitants. Par ailleurs humainement parlant, personne ne devrait dormir dehors. Il y a donc une certaine ambiguïté. Actuellement, c'est le plan grand froid, les SDF acceptent ou non d'aller dans des centres.

Sur l'arrondissement, on tolère ce qui est autorisé par la loi : l'occupation des trottoirs avec de gros objets, des tentes par exemple n'est pas autorisée. Si des SDF urinent par exemple sur la voie publique, c'est considéré comme une exhibition sexuelle et la police peut les interpeller. Mme Sobry donne un exemple précis si un SDF se montre violent. Elle évoque le cas de l'un d'eux qui harcelait une jeune femme dans le parking Indiggo à la Madeleine et qui a été condamné pour viol et incarcéré.

Mme Sobry nous incite fortement à signaler ces comportements violents de la manière la plus précise possible.

La mendicité avec un enfant de moins de 6 ans est une infraction. Des opérations d'aide sociale à l'enfance existent afin de mettre les enfants à l'abri.

Anais de Saint Martin de la FNARS qui était venue à un précédent conseil de quartier, laisse à disposition des brochures intitulées << que puis-je faire pour une personne en situation d'exclusion >> Cette brochure contient des informations pratiques pour orienter les personnes en grande précarité vers les dispositifs solidaires et de lutte contre l'exclusion. Elle rappelle qu'il existe de nombreuses associations pour ces personnes : les Enfants du Canal par exemple, les camions Samu tournent en permanence, la nuit c'est plus compliqué, il faut appeler le 115. Toutes ces personnes peuvent être signalées à la Mairie et aux maraudes. Quand une personne sans abri se trouve dans un espace privé, un immeuble par exemple, et qu'elle est alcoolisée, il faut appeler le 17.

Pour la concurrence déloyale occasionnée par les Ferrari, Mme Sobry rappelle qu'elles sont garées sur des emplacements non autorisés. Il y a déjà eu 4983 verbalisations. Mais malheureusement ces verbalisations ne sont pas suivies d'effet, c'est un coup d'épée dans l'eau au vu des 80 euros le quart d'heure par passager ! Ces voitures sont louées à des propriétaires privés.

Il y a plusieurs recours possibles :

- Les sanctionner pour non déclaration au fisc.

- La mise en fourrière
- Les pénaliser à cause du bruit et de la pollution engendrés

Pour les Tuk Tuk, qui sont des autoentrepreneurs et qui connaissent très bien la loi, Mme Sobry précise que certains ont été immobilisés par la police car ceux qui ont une assistance électrique sont verbalisables sur la base d'un véhicule à moteur. Il y a eu 1300 contrôles, la situation est ambiguë car ils font le bonheur des touristes. Certains garages ou parkings où ils stationnaient ont été fermés.

Un habitant demande ce qui se passe quand il y a un accident avec ces Tuk Tuk. Mme Sobry dit qu'il faudrait que le député fasse une loi car il est arrivé que des touristes y compris des enfants soient blessés. Pour toute remarque sur la vie du quartier une adresse mail est donnée commissariat-08@interieur.gouv.fr

Pour les mendiants et voleurs en haut de l'avenue des Champs Elysées, la situation s'est améliorée. S'ils sont mineurs, la responsabilité civile est à partir de 13 ans, on peut garder un mineur au commissariat jusqu'à 16h. En dessous de l'âge de 10 ans, ils sont placés en foyer.

Mr Lautier nous informe sur la réserve citoyenne qui permet de s'impliquer bénévolement pour la sécurité publique.

Pour l'affichage de ventes sauvages de tapis ou autres, Mr Ducret de la DPSP explique que ces ventes proviennent des gens du voyage, qui viennent exposer leurs tapis en provenance de Chine ou de Genevilliers. Les salles ou hôtels qui louent leurs locaux très cher à ces personnes profitent de cette manne. Le contact a été pris avec les directeurs de ces salles ou hôtels pour les verbaliser. La Mairie du 8eme a fait remonter le problème. Depuis septembre 2017, 2000 agents supplémentaires ont été engagés pour lutter contre ces incivilités. En 2016, 2220 procès-verbaux ont été dressés avec une augmentation à 2400 en 2017. On peut faire des signalements pour tout problème de voirie avec l'application téléchargeable *Dans Ma Rue*.

Mr Rabia, responsable voirie pour la section territoriale du 8eme, 17 eme et 18 eme est présent ainsi que Mr Ndiay responsable voirie plus particulièrement chargé du 8^{ème}.

Pour les bouteilles de verre pour les particuliers ou restaurateurs, en ce qui concerne les immeubles privés, des passages plus fréquents sont demandés car les containers ne sont vidés qu'une fois par semaine.

En ce qui concerne les restaurants, ils peuvent prendre des sociétés privées pour collecter le verre entre 22h et 7h du matin. Les containers sont difficiles à déplacer. Rien n'interdit aux restaurants de déposer le verre dans les containers comme les habitants.

La végétalisation autour des grilles d'arbres est évoquée : les jeunes arbres ont besoin d'un enclos et de beaucoup d'eau.

Une habitante signale un problème de voirie grave rue Daru et rue de la Neva : l'affaissement de la chaussée et les trous dans la chaussée devant l'immeuble dans lequel elle habite ont entraîné une inondation des caves.

La même habitante évoque **les nuisances de la Salle Pleyel** : les camions qui font du bruit tard dans la nuit pour charger stationnent sur la voie de bus.

Mr Vincent Baladi rappelle que l'interdiction de musique classique pour la salle Pleyel est un acte volontaire pour faire travailler la Philharmonie.

Un habitant signale à Mr Rabia que le haut de l'avenue Hoche au niveau de la rue de Tilsitt est dans l'obscurité totale le soir et la nuit depuis 10 jours à cause d'un éclairage en panne sans doute dû au froid et à la neige. Pour ce genre de problème, on peut appeler le 3975.

Pour le souhait de transformer en places de stationnement la station de taxi angle rue Balzac et rue Beaujon, Mr Rabia explique qu'on ne peut supprimer une station de taxi déjà existante sans lui trouver un autre emplacement, et que par ailleurs il faudrait contacter les syndicats de taxi.

Mr Rabia a pris en compte la demande de **transformer en places de stationnement pour les habitants l'actuelle interdiction de stationner devant une ancienne école de langue avenue Bertie Albrecht** et qui est située après le centre de radiologie. Un habitant dans la salle en a déjà fait la demande.

Une habitante se plaint de la **piétonnisation un dimanche par mois des Champs Elysées**, elle dit que les stations de métro sont fermées ce jour-là. Mr Vincent Baladi précise que Mme le Maire Jeanne d'Hauteserre s'est opposée formellement à la fermeture totale aux voitures ce jour-là, on peut circuler en voiture jusqu'à l'avenue George V.

Mr Vincent Baladi ajoute aussi que La Mairie du 8^{ème} s'est également opposée à un projet de la Mairie Centrale qui consistait à créer une piste cyclable au milieu de l'avenue des Champs-Elysées.

Le problème des scooters garés sur les trottoirs est évoqué.

La direction de la voirie a mis en place 10 000 places de stationnement pour les scooters pour qu'ils ne soient pas garés sur les trottoirs.

Mr Ducret signale que les scooters garés sur les trottoirs empêcheraient les voiturettes de nettoyer correctement les trottoirs par manque de place.

Il est confirmé par Mme Nugeyre que la verbalisation, la voirie et la mise en fourrière sont de la responsabilité de la Ville.

A propos de travaux au coin du Boulevard de Courcelles et de la rue de Courcelles, Mr Rabia donne une information importante : pour les réparations voirie suite à tous les travaux genre CPCU, avant 2016 les 2/3 étaient faits par la Ville de Paris ; depuis 2016, les concessionnaires le font eux-mêmes, cela peut prendre plus de temps. La Voirie peut les pénaliser en cas de retard.

Le manque de propreté du quartier est évoqué : une brigade volante pour la propreté a été créée.

Une habitante fait part d'une information très préoccupante à propos des lignes de bus : les trajets des bus 93 et 83 seraient partiellement modifiés, ce qui pénaliserait fortement les habitants du 8ème et les personnes qui y travaillent.

La mairie du 8ème n'ayant pas été informée, Mr Vincent Baladi s'engage à se renseigner sur le sujet.

BUDGET PARTICIPATIF

2017 : le projet de végétalisation du mur du parc Rothschild est retenu. Le style de végétalisation est à l'étude.

2018 : le conseil de quartier Hoche Friedland s'associe au conseil de quartier Monceau pour demander des toilettes supplémentaires pour le parc Monceau en deux endroits : du côté Hoche avenue Van Dyck et avenue Cernuschi.

QUESTIONS DIVERSES

LES CLIC (centres locaux d'information et de coordination, lieux d'accueil de proximité destinés à fournir aux personnes âgées et leurs familles, informations, conseils et orientation). On peut aller au centre 3 place Jacques Froment 75018 Paris, le centre est ouvert de 9h à 17h30 du lundi au vendredi. Un service d'aide aux personnes âgées existe dans le 8^{eme} : on peut s'adresser à Mr Jean Marc Beaudoin. Mail : jeanmarcbeaudoin@paris.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.